



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 19 DEC. 2011

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° RAA 2011|2213

Fixant la composition et la répartition des sièges du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Alpes-Maritimes

Le Préfet des Alpes-maritimes

VU le code rural et de la pêche maritime;

VU la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche;

VU le décret n° 2011-776 du 28 juin 2011 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux, départementaux et interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins ;

VU l'arrêté du ministre chargé des pêches maritimes et de l'aquaculture en date du 15 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2011 fixant la liste des comités départementaux ou interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur siège et leur ressort territorial ainsi que le nombre de membres de leur conseil ;

ARRETE

Article 1^{er}: Le conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Alpes-Maritimes comprendra 18 sièges répartis par collège et par catégorie comme suit :

- 9 sièges pour le collège des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevage marin.
- 9 sièges pour le collège des chefs d'entreprise de pêche maritime et d'élevage marin, répartis comme suit :
 - 8 sièges pour la catégorie regroupant les chefs d'entreprise de pêche maritime embarqués ;
 - 1 siège pour la catégorie regroupant les chefs d'entreprise d'élevage marin.

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture des Alpes-maritimes et le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

**Le Préfet
des Alpes-Maritimes**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
D. J. G. 2018


Gérard GAVORY